

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Intervenant (e) de premier niveau sur sites nucléaires

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification intervient¹ sur des sites nucléaires régis par une réglementation stricte en lien avec la sûreté nucléaire.

Quel que soit le domaine technique, les actions sont encadrées par des procédures d'interventions, et impliquent la maîtrise des processus (qualité, sécurité, environnement...) et des règles (sites et clients).

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La préparation et l'organisation des interventions ;
- La réalisation en milieu sensible des opérations au sein d'une équipe (clients, co-traitants, responsables...) ;
- Le repli suite aux interventions.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer et organiser l'intervention sur le plan logistique**
- 2) Réaliser de manière rigoureuse les opérations dans la (les) marge(s) de manœuvre prescrite(s)**
- 3) Détecter et gérer un écart par rapport à la solution prévue**
- 4) Rendre compte de son activité et effectuer un retour d'expérience**
- 5) Finaliser l'intervention**

¹ Cela présuppose que le candidat dispose des habilitations et autorisations nécessaires aux interventions sur sites nucléaires.

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>1. Préparer et organiser l'intervention sur le plan logistique</p>	<p>A partir d'une intervention à préparer en s'appuyant sur les éléments d'analyse d'un dossier d'intervention.</p>	<p><input type="checkbox"/> La préparation de l'intervention est effectuée méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité de l'environnement de travail et en tenant compte de la nature et des impératifs d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des éléments techniques nécessaires à l'intervention en s'appuyant sur les données et documents (instructions, procédures, données techniques ...) • Adaptation du dossier technique sur le plan de la sécurité (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection...) et sur le plan de la qualité (respect du système qualité du site et de l'entreprise, traçabilité du dossier d'intervention ...)
	<p>A partir des moyens matériels mis à disposition du candidat (outillages, composants techniques...).</p>	<p><input type="checkbox"/> Préparation (en qualité, en quantité...) de l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention (outillages, documentation technique, moyens de mesure, pièces de rechanges, moyens de protection...) préparés et répertoriés de manière exhaustive</p>
		<p><input type="checkbox"/> Limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages</p>
		<p><input type="checkbox"/> Prise en compte de l'ensemble des points importants et essentiels de la procédure pour l'application du geste professionnel...</p>
		<p><input type="checkbox"/> L'ensemble des moyens d'intervention (outillages, moyens de mesure, pièces de rechanges, matériels et équipements nécessaires, moyens de balisage, de confinement et de protection des intervenants...) est répertorié et préparé physiquement de manière exhaustive et dans le respect des procédures.</p>

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>2. Réaliser de manière rigoureuse les opérations dans la (les) marge(s) de manœuvre prescrite(s)</p>	<p>Lors d'une intervention, dans le cadre d'opérations prescrites</p>	<p><input type="checkbox"/> L'ensemble des actions est connu, appliqué et adapté dans le respect des règles de radioprotection (mesures d'irradiation et de contamination, lecture de cartographie de zone de relevés lors d'interventions antérieures, mesure et surveillance de sa dosimétrie individuelle, port de protections individuelles, confinement, tri des déchets...).</p>
		<p><input type="checkbox"/> L'ensemble des procédures (réglementaires, qualité, ...) est connu et appliqué méthodiquement tout au long de l'intervention (tant dans le cadre d'une intervention normale que dans le cadre d'un incident ou accident en cours d'intervention).</p>
		<p><input type="checkbox"/> L'efficacité de l'intervention est vérifiée avec les moyens de contrôles adaptés.</p>
<p>3. Détecter et gérer un écart par rapport à la solution prévue</p>	<p>Lors d'une intervention générant un écart par rapport à la solution prescrite</p>	<p><input type="checkbox"/> Les écarts liés au mode opératoire prescrit ou à l'environnement sont détectés.</p>
		<p><input type="checkbox"/> La méthode d'adaptation permet de traiter l'écart de manière efficace.</p>
		<p><input type="checkbox"/> La solution mise en œuvre permet de respecter les conditions d'intervention dans le cadre de la sûreté, de la qualité et de la sécurité sur site nucléaire.</p>

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>4. Rendre compte de son activité et effectuer un retour d'expérience</p>	<p>Dans le cadre de l'activité normale</p> <p>Sur les supports d'enregistrements mis à disposition (Retour d'expériences, rapport de fin d'intervention, compte rendu d'intervention...)</p>	<p><input type="checkbox"/> Les éléments de compte rendu et de retour d'expérience sont renseignés de manière précise en s'appuyant sur des données pertinentes dans le respect des règles de présentation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traçabilité du travail (retranscription fidèle de l'ensemble des évènements dans un langage adapté) • Nature et précision des informations transcrites (technique, documentaire, environnemental, organisationnel ...) • Reporting des éléments permettant de justifier des résultats attendus • Formulation du transfert de savoir-faire • Difficultés rencontrées ou points de vigilance avec propositions d'améliorations concourant à l'efficacité du travail ...
		<p><input type="checkbox"/> Les informations transmises sont exploitables par l'encadrement tant au niveau du reporting que de la valorisation des activités.</p>
<p>5. Finaliser l'intervention</p>	<p>Dans le cadre de l'activité normale</p>	<p><input type="checkbox"/> Le repli du matériel est effectué avec méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel inventorié de manière précise et exhaustive avant colisage (exactitude des types de matériel et quantités) • Colisage réalisé dans un souci de sécurité (mise en colis, préparation du transport ...) • Organisation des colis dans l'espace dédié permettant de faciliter le chargement du véhicule de transport • Transmission des informations liées au transport ...
		<p><input type="checkbox"/> L'ensemble du matériel a été replié de manière exhaustive dans le respect des prescriptions, des procédures et de la sécurité.</p>

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat² soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.